

sur l'Afrique du Sud. Il a noté que si la déclaration faite par le gouvernement le 6 juillet constituait "un pas dans la bonne voie... cela ne suffisait pas. Le code d'éthique demeure volontaire. Il n'est pas obligatoire et, à strictement parler, [aucune] sanction économique [n'a été] adoptée contre l'Afrique du Sud." Compte tenu de la dégradation de la situation dans ce pays au cours des derniers mois, et vu l'échec de l'ancienne politique alliant des moyens de pression au dialogue, "le moment est venu d'adopter de nouvelles tactiques", a ajouté M. Allmand³⁸.

Les deux partis d'opposition ont bien accueilli les mesures plus strictes contre l'Afrique du Sud annoncées le 13 septembre 1985 par le gouvernement, mais l'un et l'autre partis ont exprimé des réserves. M. Jean Chrétien du Parti libéral a souligné qu'il fallait fixer des échéances. "Il est un peu malheureux", a-t-il dit, "que le Ministre n'ait pu imposer de sanctions ou ordonner à certains Canadiens, à qui il peut l'ordonner, de ne pas faire affaire avec l'Afrique du Sud"³⁹. Mme Pauline Jewett du NPD a proposé au gouvernement de "mettre en oeuvre un train de sanctions échelonnées et devant être appliquées à des dates prédéterminées si des mesures concrètes n'étaient pas prises pour démanteler le régime d'apartheid et instaurer le gouvernement par la majorité". Elle a également proposé de rendre le code de conduite obligatoire, de consentir une aide financière aux prisonniers et détenus politiques par l'entremise d'organismes canadiens non gouvernementaux, et de demander à l'ACDI d'accorder un montant égal à la somme amassée par l'Organisation canadienne pour l'aide destinée aux réfugiés sud-africains⁴⁰.

Après la conclusion de l'Accord du Commonwealth, M. McCurdy a critiqué le gouvernement pour avoir cédé aux Britanniques. "Nous devons faire plus", a soutenu M. McCurdy,

"que participer à des mesures symboliques ou à la constitution d'un autre groupe destiné à accroître encore le niveau de frustration et de ressentiment à l'égard des démocraties occidentales.

³⁸ Ibid., p. 6483.

³⁹ Débats de la Chambre des communes, 13 septembre 1985, p. 6590.

⁴⁰ Ibid., p. 6591.